

## COMMISSION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU SIEGE (CSSCTL) du 4 avril 2023

### Participants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Florence DEQUIRET	Rudy DELEURENCE
Isabelle TESTU	Antoine PROUTIERE
Farida SIAD	Guillaume MASSON
Pascal LESTIENNE	Cédric BOITELLE excusé
Chrystèle GUEUDRE	Christelle COINTE
Sylvie BLONDEL	Kitry MONGANG excusée
Cindy LEROY	Delphine DEBELVALET

Maud BESEGHEER, DRHM adjointe

Dominique OXOMBRE, Responsable du service de proximité du Siège

David MORESKH, Assistant de prévention

Invitée DRHM : Jennylie BLANQUIN

### 1. Procès-verbaux

Néant

### 2. Recueil de propositions sur le projet de règlement intérieur – volet CSSCT Locale

Comme elle l'avait porté en CSA local, **la CFDT-VNF** a demandé la déclinaison du règlement intérieur (RI) du CSA central au niveau du Siège. D'ores et déjà, elle a apporté un amendement sur le délai d'organisation d'une réunion CSSCTL suite à un accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves, qu'elle souhaite voir fixé à 48h maximum. Par principe et sous réserve que cela ne pose pas de problème d'organisation interne, **la Direction** ne s'oppose pas à l'ajout de ce délai. Ce point sera abordé au prochain CSA local, qui sera consulté sur le règlement intérieur.

### 3. Modalités de fonctionnement de la CSSCTL (information)

**La Direction** a annoncé qu'elle proposera au prochain CSAL puis à la CSSCTL un calendrier de travail afin de donner aux représentants du personnel de la visibilité sur les travaux qui seront effectués dans l'année. Elle propose que la fréquence des réunions de la CSSCTL soit identique à celle des ex-CHSCTL, soit 1 réunion par trimestre.

**La CFDT-VNF** a acté ce principe et souhaite que la Direction fasse un point sur le rôle des membres de la CSSCTL ainsi que les formations et les outils mis à leur disposition.

**La Direction** a indiqué que les formations qu'elle a relevées sont pour le moment axées sur le CSE et non pas sur le CSA. Compte tenu de cette difficulté, **la CFDT-VNF** propose la mise en place d'une formation spécifique à l'établissement. **La Direction** a répondu que ce dispositif n'était pas envisagé au niveau national : le siège doit donc remonter ses besoins et trouver un organisme qui puisse y répondre. **La direction** indique poursuivre ses recherches auxquelles la CFDT-VNF s'associera. Ce sujet sera rediscuté lors de la prochaine CSSCT.

S'agissant du rôle de la CSSCTL, **la Direction** a rappelé les règles élémentaires selon les textes et a émis la possibilité de faire intervenir la DRAS sur le sujet lors d'une prochaine réunion. Elle a précisé que, par défaut, la CSSCTL étant

issue du CSAL, celui-ci reste l'instance référente. La CSSCTL est compétente en matière de santé et sécurité au travail, sauf si le CSAL veut se saisir d'un sujet relevant de la CSSCTL.

La CSSCTL peut toujours être consultée sur les sujets de la santé et conditions de travail, mais c'est le CSAL qui sera consulté en cas d'impacts liés à un projet de réorganisation (fusion de deux directions, par exemple). **La CFDT-VNF** a interrogé la direction sur la possibilité d'organiser des réunions élargies CSSCTL/CSAL en cas de thématique commune. **La Direction** a précisé que le CSAL reste l'instance à consulter, la CSSCTL étant une émanation du CSAL.

**La CFDT-VNF** a rappelé que le même temps de réunion devait être accordé aux représentants du personnel pour la préparation et la rédaction du compte rendu et a interrogé la direction sur la justification de cette absence auprès de leur hiérarchie. **La Direction** a indiqué qu'il revient à l' élu de transmettre sa convocation auprès de sa hiérarchie. Une communication sera faite auprès des hiérarchies afin de les informer de la fréquence et du calendrier des réunions de la CSSCTL. Il sera aussi rappelé de prendre en compte le mandat dans la charge de travail.

S'agissant de la question de **la CFDT-VNF** portant sur la désignation du secrétaire de la CSSCTL, **la Direction** a indiqué que celle-ci ne pourrait avoir lieu qu'après l'adoption du règlement intérieur par le CSAL. Dans l'attente, un secrétaire par intérim a été désigné : Florence DEQUIRET a été élue à l'unanimité.

#### 4. Aménagement des locaux rue Boutleux – rez-de-chaussée (consultation)

Présentation du dossier par Jennyliè BLANQUIN

**La Direction** a rappelé qu'actuellement les personnels de la DRHM sont répartis sur 2 bâtiments. L'objectif de ce projet est de renforcer le collectif en aménageant des espaces de travail regroupés sur le bâtiment situé rue Boutleux. Un flex office hybride va être intégré dans l'espace dédié à la DRHM : il n'y aura plus de bureaux attitrés mais des quartiers par Direction. Le taux de foisonnement respecté est de 80% (8 postes de travail pour 10 personnes). Le macro planning prévisionnel est présenté.

**La CFDT-VNF** relève que le plan de sobriété constitue l'une des raisons du retour des personnels du SGAP. Aussi, elle demande à connaître le coût annuel de l'entretien du bâtiment rue du Halage (chauffage, électricité etc). Une réponse sera apportée lors de la prochaine CSSCTL par la Direction.

Il est à noter que le projet d'aménagement des espaces de travail de la DRHM s'inscrit dans un projet plus global concernant l'ensemble du siège. Une présentation a été réalisée lors du lundi de l'information du 6 mars dernier et donnera lieu à une restitution des 10 ateliers sur le site équipe Teams.

Compte tenu de la déperdition de chaleur constatée dans le bâtiment principal, **la CFDT-VNF** a demandé si des travaux seront mis en place à court ou moyen terme. **La Direction** a indiqué que le projet d'aménagement n'avait pas pris en compte ce volet. Un Décret tertiaire va cependant obliger VNF à entreprendre des travaux dans le futur. Pour le moment la priorité porte sur l'aménagement des espaces intérieurs du bâtiment. Il faut avancer projet par projet car il sera impossible de soutenir financièrement tous les projets en même temps. **La CFDT-VNF** préconise le recours à un professionnel afin de vérifier l'état des lieux et dresser un constat.

**La Direction** a indiqué que le bâtiment du SGAP pourrait servir de « tampon » afin d'accueillir des personnels pendant les travaux réalisés rue Boutleux. Interrogée par **la CFDT-VNF** sur la date à laquelle l'établissement compte se séparer de ce bâtiment, **la Direction** a indiqué qu'aucun délai n'était fixé pour le moment mais que la mairie semble intéressée par une éventuelle reprise.

**La CFDT-VNF** a salué les concertations avec les personnels et l'évolution du projet d'aménagement des espaces de travail de la DRHM. Cependant elle regrette que les effets de bord induits sur l'ensemble des personnels, notamment les espaces communs (places de parking, restauration), n'aient pas trouvé de solutions à ce stade. Elle rappelle que par le passé l'idée d'acheter le petit parc situé derrière le parking extérieur avait été étudiée afin d'étendre le parking extérieur réservé à VNF. **La Direction** a indiqué avoir pris contact avec la mairie ainsi qu'avec la police municipale. Une réunion va avoir lieu entre le Maire et la Direction générale sur ce sujet. Elle dit être en recherche de pistes de solutions et toutes les options sont en train d'être posées. Le flex office va également entrer en ligne de jeu et il faudra mettre

en place des organisations de télétravail et règles de gestion. **La Direction** assure que des solutions seront trouvées d'ici septembre mais n'apporte aucune garantie sur la mise à disposition d'un nombre de places suffisant pour l'ensemble des véhicules des personnels. Il est à noter VNF conserve les locaux et le parking de la DEV.

Selon **la CFDT-VNF**, les problématiques liées au stationnement doivent rapidement être résolues car celles-ci vont s'accroître dès l'arrivée des personnels du SGAP. Dans l'attente de mieux, lors d'un dernier CHSCT, elle avait proposé à la direction de réaliser un sondage auprès des personnels pour savoir s'ils seraient intéressés par un stationnement dans les parkings souterrains de la Grand Place, dont la direction prendrait en charge la location et les frais afférents. Selon **la Direction**, offrir ce dispositif aux personnels du siège impliquerait de l'élargir à l'ensemble des personnels affectés dans les sièges des directions territoriales. Sur ce dernier point, **la CFDT-VNF** a rappelé que les transports en commun qui desservent la ville de Béthune ne sont pas comparables à ceux des grandes villes et ne pense pas que cet argument soit valable.

**La CFDT-VNF** a demandé à la direction si le flex office sera aussi imposé au parking, c'est-à-dire si les places réservées aux directeurs seront supprimées. En réponse, **la Direction** a indiqué que la place de parking réservée faisait partie des avantages de la fonction mais que des réflexions étaient en cours. Elle a ajouté que le Directeur général a proposé d'aborder le sujet du stationnement des véhicules du personnel avec le Maire de Béthune. A partir de 2024, des réponses plus fonctionnelles devraient pouvoir être apportées et selon la direction, c'est la complémentarité des mesures qui pourront apporter des solutions. A titre d'exemple des messages managériaux pourraient inciter certaines directions à ne pas travailler en présentiel tous les lundis (une forte présence sur site étant constaté ce jour), les véhicules de pool et de fonction pourraient être stationnés sur le parking de la Grand Place et libérer une quinzaine de places... Sur ce dernier point et si la mairie est réellement intéressée par la reprise du bâtiment du SGAP, **la CFDT-VNF** propose de se servir de cet intérêt pour négocier la mise à disposition de places au sein des parkings publics.

Concernant l'espace de restauration, **la Direction** a indiqué que dans l'attente du projet global, le bureau actuellement partagé par Emmanuel Mestdagh et David Moreskh sera utilisé pour un agrandissement de la cantine ainsi que l'imprimerie (une étude est actuellement en cours pour déplacer l'imprimante). Du matériel supplémentaire tels que micro-ondes et réfrigérateur sera acheté.

S'agissant du télétravail, **la Direction** a indiqué qu'il faudra instaurer de la souplesse et une organisation efficiente. La responsable du SGAP va consulter ses responsables de pôle afin que les journées où la présence sur site est la plus importante (mardi et jeudi) soit assouplies. **La CFDT-VNF** a relevé que le flex office va provoquer de nouveaux rythmes de travail. Pourquoi ne pas élargir le télétravail à 3 jours par semaine, comme l'autorise l'accord, pour les personnels qui le souhaitent sous réserve de l'appréciation de leur N+1 ? **La Direction** a rappelé que la limitation à 2 jours télétravaillés répond à une volonté de recréer le collectif après l'épisode COVID. Au sein de la DRHM, le projet se fera selon cette décision prise par le directeur général. L'organisation doit se mettre en place et s'il y a des dysfonctionnements, ils seront discutés. Elle indique que le RETEX permettra de prendre les décisions adéquates mais n'émet pas de veto de principe pour ce qui concerne les personnels de la DRHM.

S'agissant des aménagements du rez-de-chaussée, un bureau d'études est intervenu après l'architecte pour s'assurer de la mise en sécurité des espaces. **La CFDT-VNF** préconise de faire réaliser un document officiel par les pompiers ou un bureau d'études afin de certifier de la mise en conformité des locaux.

Par ailleurs, **la Direction** confirme qu'alternants et stagiaires ont été pris en compte dans ce projet d'aménagement des locaux dédiés à la DRHM. Concernant les besoins particuliers des personnes en situation de handicap, elle a précisé qu'un bureau individuel sera mis à leur disposition et adapté à leurs besoins. En leur absence, le bureau pourra être utilisé par d'autres collaborateurs.

Enfin, concernant le devenir des archives du SGAP, **la Direction** a indiqué qu'il s'agit soit de copies de document qui sont donc destinées à la destruction, soit de documents de travail qui seront donc stockés au sous-sol du bâtiment principal. S'agissant des autres directions, la digitalisation et la dématérialisation feront l'objet d'une prochaine étape en vue de l'élargissement du flex office à l'ensemble du bâtiment.

**La CFDT-VNF** a souligné que les personnels subissent de nombreux changements tant au niveau de l'organisation du travail, la digitalisation, la dématérialisation, le développement de nouvelles applications informatiques et maintenant

la mise en place du flex office. Elle alerte la Direction sur le fait qu'il est compliqué de s'adapter à ces nombreux changements qui interviennent en même temps et auxquels les personnels doivent faire face.

Lors du passage au vote, **la CFDT-VNF** a demandé la possibilité d'être consultée, dans un premier temps, sur les travaux liés aux espaces de travail de la DRHM puis, dans un second temps lors d'une prochaine CSSCTL, sur le déménagement des personnels du SGAP, le temps d'obtenir des réponses sur les problématiques des espaces communs. **La Direction** a refusé cette proposition, ne voulant pas dissocier ces deux sujets.

Après une suspension de séance demandée à son initiative, **la CFDT-VNF** a salué la concertation avec les personnels et l'évolution du projet d'aménagement initial. Toutefois, en l'absence de visibilité et d'engagements concernant les espaces communs qui impactent l'ensemble des personnels du bâtiment, elle a émis un vote par l'abstention à l'unanimité.

## **5. Point sur le projet d'aménagement du siège (information)**

Le point d'information sur les réflexions portant sur les espaces de travail du siège a été abordé en même temps que le sujet précédent. Il sera revu régulièrement au fur et à mesure des avancées du projet.

Le temps imparti à la réunion étant dépassé, les points suivants sont reportés à la prochaine CSSCTL dont la date n'est pas encore arrêtée à ce jour :

## **6. Bilan prévention 2022 et projet 2023 (information)**

## **7. Déclarations d'incidents, d'accidents du travail et de services survenus au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 (information)**

## **8. Points divers**